



Entreprise & finance

Alors que plus de 6 000 dispositifs d'aides financières publiques existent en France, peu de PME en profitent. Le manque de visibilité et la complexité des démarches à effectuer pour obtenir des soutiens découragent en effet souvent les dirigeants. Mais de nouvelles solutions se développent pour simplifier leurs demandes.

AIDES PUBLIQUES Le parcours du combattant des PME



DOSSIER

Certaines sociétés renoncent à demander des aides publiques parce que cette tâche leur apparaît comme fastidieuse et chronophage... alors qu'elles pourraient pourtant en bénéficier !

« **L**orsque j'ai repris la société Moteur RL il y a quatre ans, j'ai rapidement recherché des sources de financement public pour m'aider à lancer mon activité, mais j'ai abandonné au bout de quelques semaines car je n'avais pas suffisamment de temps à consacrer à cette démarche fastidieuse. » Comme Pascal Bréard, président de cette entreprise basée au Havre spécialisée dans l'industrie des moteurs et des turbines, de nombreux dirigeants et responsables financiers de PME ne profitent pas de la manne que représentent les quelque 6 000 aides financières locales, nationales

et européennes qui sont mises chaque année à disposition des sociétés françaises. D'après une étude menée auprès de 5 750 petites et moyennes entreprises par le cabinet de conseil en financement Sogedev en 2014, ils sont même de moins en moins nombreux à y avoir recours ! En effet, seules 15 % des sociétés interrogées y déclarent avoir bénéficié d'aides publiques pour financer leurs investissements, contre 18 % un an plus tôt.



Des aides difficiles à identifier

Bon nombre de responsables financiers de petites structures se découragent en effet dès le début de leur recherche de financement car ils éprouvent des difficultés à identifier les dispositifs qui pourraient correspondre à leurs projets. Certes, certaines aides comme le crédit impôt recherche et le CICE ont fait l'objet d'une importante communication politique, mais la majorité des dispositifs restent confidentiels, comme ceux de l'Agence de l'eau, par exemple. « Cette institution apporte des financements à de nombreux projets comportant un aspect environnemental, explique Alexandre Chas, directeur du cabinet de conseil ABF Décisions. L'an dernier, une entreprise spécialisée dans l'exploitation de carrières s'appêtait à investir 5 millions d'euros dans la construction d'une usine de traitement des boues usées. Elle a obtenu une subvention de 1,2 million d'euros de l'Agence, ce qui lui a permis de limiter son recours à l'endettement bancaire. »

Pour tenter d'aider les responsables financiers à identifier les dispositifs auxquels ils pourraient prétendre, plusieurs sites Internet, comme par exemple le portail du ministère de l'Économie et des Finances ou www.les-aides.fi, visent à répertorier la totalité des programmes existants. Mais les sociétés n'y trouvent généralement pas suffisamment d'informations précises concernant les modalités d'attribution des aides, ou leur disponibilité effective. « En juillet 2013, l'un de mes clients s'est vu refuser une subvention européenne alors que son entreprise remplissait tous les critères d'attribution parce que le budget annuel du programme qu'il visait était épuisé, se souvient Sadia Podlunsek, présidente de la plateforme de recherche de financements So'Fi. A aucun moment le conseil régional, qui attribuait cette aide, n'a communiqué cette information publiquement. Mon client a donc dû attendre un an que de nouveaux fonds soit débloqués pour présenter une nouvelle demande. »

Un recours accru aux experts externes

Conscientes qu'une recherche approfondie réclame à la fois du temps et un niveau d'expertise avancé, bon nombre de sociétés choisissent de faire appel à des conseillers externes, qui peuvent faire partie de cabinets de conseil plus généralistes ou de structures spécialisées sur cette niche. « J'étais convaincu que ma société était éligible à certains programmes, mais comme je n'avais pas les moyens de recruter un collaborateur qui s'occuperait exclusivement de leur recherche, j'ai décidé de mandater un expert externe, confie Pascal Bréard. En quelques semaines, il a trouvé cinq dispositifs – des prêts à taux bonifiés et des subventions régionales et européennes – auxquels nous pouvions prétendre. Il nous a ensuite accompagnés dans nos démarches pour les obtenir. »

Faire appel à un prestataire a bien évidemment un coût, ces sociétés se rémunérant généralement en conservant entre 10 %



«Les entreprises françaises n'ont utilisé que 60 % des fonds européens mis à leur disposition entre 2007 et 2013, car beaucoup de ces dispositifs d'aides publiques sont méconnus.»

Alexandre Chas, directeur,
ABF Décisions

et 25 % des sommes obtenues, selon la complexité des dossiers à monter, la durée d'obtention des aides et la probabilité de les recevoir effectivement.

Les entreprises qui ne souhaitent pas payer un tel prix peuvent, quant à elles, choisir un accompagnement plus limité. C'est notamment le cas de plus de 500 responsables financiers qui se sont déjà tournés vers So'Fi, la première plateforme Internet, lancée en novembre 2014, à proposer ce type de prestations. « Ce simulateur permet aux PME de cibler rapidement et gratuitement les dispositifs les plus susceptibles de correspondre à leur profil, explique Sadia Podlunsek. Après avoir rempli un questionnaire, elles reçoivent un diagnostic personnalisé, puis,

Comment ne pas perdre les aides obtenues ?

- La plupart des aides publiques sont attribuées sous condition de réalisation du projet qu'elles servent à financer. Les organismes qui les octroient exigent ainsi un suivi détaillé de leur avancement, notamment par l'envoi de factures. Les entreprises qui négligent ce suivi peuvent se voir contraintes de rembourser intégralement les montants perçus.
- D'autres sociétés n'ont reçu qu'une partie des aides qu'elles avaient initialement obtenues parce que leur projet a légèrement évolué. « J'ai vu un directeur financier qui avait obtenu une subvention européenne de 300 000 euros pour réhabiliter un site industriel n'en toucher finalement qu'un tiers parce qu'il n'avait pas réalisé exactement les mêmes investissements qu'annoncé, notamment en termes de matériel, se souvient Clément Moreau, co-fondateur du cabinet spécialisé dans la recherche d'aides publiques Primo Finance. En fait, il aurait pu conserver l'intégralité de sa subvention mais il aurait fallu qu'il explique les raisons de ces ajustements au fur et à mesure de leur déroulement aux personnes en charge de son dossier. »



«La majorité des dispositifs reflète la politique économique des territoires et les secteurs qui y sont les plus présents.»

Thomas Gross, directeur associé,
Sogedev

si elles le souhaitent, elles peuvent prendre contact avec nos spécialistes pour affiner ce devis et évaluer en détail si elles remplissent effectivement tous les critères nécessaires. Le cas échéant, nous leur expliquons les démarches qu'elles doivent effectuer et leur communiquons les coordonnées des personnes à contacter au sein des différentes institutions.» Un service

complémentaire que So'Fi facture entre 99 et 250 euros aux sociétés, en fonction de l'étendue des prestations choisies.

Des procédures longues et complexes

Reste encore à constituer les dossiers, ce qui se révèle souvent être un nouveau casse-tête. D'une région à une autre, les aides publiques ne sont en effet pas orientées vers les mêmes types de projets et d'entreprises. «La majorité des dispositifs reflète la politique économique des territoires et les secteurs qui y sont les plus présents, explique Thomas Gross, directeur associé de Sogedev. Ils sont ainsi orientés plutôt vers l'industrie maritime en Bretagne, vers l'aéronau-

tique dans le Sud-Ouest, alors que le Nord multiplie les incitations pour attirer des sociétés technologiques.»

Autre contrainte, les sociétés doivent parfois composer avec des échéances très courtes. «En novembre dernier, la région Centre a donné deux mois aux sociétés pour lui soumettre des propositions de projets innovants qu'elle pourrait subventionner à hau-

Comment maximiser ses chances d'obtenir des aides

1 Bénéficier d'une implantation stratégique

Les dispositifs d'aide varient fortement d'une région – voire d'une commune ! – à une autre, les responsables financiers doivent commencer par identifier les caractéristiques des lieux où ils souhaitent s'implanter. «Il est intéressant de cibler les zones d'aide à finalité régionale (AFR), qui sont facilement identifiables sur Internet, confie Thomas Gross, directeur associé du cabinet Sogedev. Les sociétés basées sur ces territoires peuvent en effet bénéficier de nombreux soutiens spécifiques.»

2 Avoir la taille adéquate

Les dispositifs comportent souvent des critères de taille d'entreprise, tant en termes

de chiffre d'affaires que de personnel. Le plus grand nombre d'aides concerne les entreprises réalisant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et n'employant pas plus de 50 salariés.

3 Proposer des projets attractifs aux yeux des pouvoirs publics

Les projets d'investissement contribuant à créer des emplois sont généralement soutenus par les collectivités territoriales. «L'un de nos clients, une ETI active dans l'aéronautique, a obtenu 1 million d'euros de subvention de la part d'une communauté de communes, du conseil général et du conseil régional pour financer la construction d'une usine dans le Nord-Pas-de-Calais, soit un chantier de 20 millions d'euros», illustre Thomas Gross.



«Les entreprises doivent être prêtes à constituer des dossiers en quelques semaines.»

Florence Bartolo,
directrice,
Alma CG Grant Solutions

Les projets liés à l'innovation sont principalement soutenus par Bpifrance, ceux orientés vers l'export le sont par Coface, tandis que les chantiers environnementaux peuvent être accompagnés par l'Ademe.

4 Faire preuve de réactivité

Certaines aides, comme les prêts à taux bonifiés ou les garanties de Bpifrance,

peuvent être sollicitées toute l'année. Cela est de plus en plus rarement le cas pour les dispositifs européens et ceux des collectivités territoriales. «Nous sommes de plus en plus dans une logique d'appels à projets, estime Florence Bartolo, directrice chez Alma CG Grant Solutions. Les entreprises doivent donc être prêtes à constituer des dossiers en quelques semaines.»



teur de 50 %, indique Alexandre Chas. Plus de 110 dossiers ont été déposés et une cinquantaine d'entre eux ont été retenus pour se partager une enveloppe de 5 millions d'euros. Pour ne pas rater cette opportunité, j'ai dû monter un dossier complet en quelques semaines pour l'un de mes clients !»

Une fois les demandes envoyées, les PME n'ont plus qu'à attendre la réponse des organes sollicités. Et elles doivent généralement se montrer patientes. Le traitement des demandes prend en effet souvent jusqu'à trois mois, et le déblocage de certaines subventions ne s'effectue parfois qu'au bout d'un an. «Plusieurs commissions doivent statuer sur les dossiers, et certaines ne se réunissent qu'une fois par mois, ce qui allonge la durée de traitement des demandes», précise Laurent Chapart, président du cabinet de conseil Cogep.

Un important retour sur investissement

Même si beaucoup de PME décrivent leur recherche d'aides comme un véritable parcours du combattant, celles qui finissent par en obtenir ne regrettent pas l'investissement qu'elles y ont consacré. «J'ai reçu 165 000 euros de subventions et 65 000 euros de prêts à taux bonifié (entre 0 % et 1 %) de la part de la région Haute-Normandie et de l'Union européenne en 2012, illustre Pascal Bréard. Cela m'a permis de financer 30 % de mon plan d'investissement. J'ai notamment pu acheter du matériel industriel et recruter six nouveaux collaborateurs.» Au-delà des sommes perçues, l'obtention d'aides publiques permet aussi aux dirigeants de PME... d'en solliciter de nouvelles ! «J'ai notamment aidé une entreprise du secteur numérique l'an dernier à obtenir une subvention de 30 000 euros de Bpifrance destinée à favoriser l'innovation, illustre Xavier Milin, directeur financier à temps partagé. L'obtention de cette aide l'a ensuite rendue éligible à d'autres dispositifs proposés par cette institu-

«J'ai pu financer 30 % d'un projet d'investissement grâce à des subventions et à des prêts à taux bonifiés émanant de la région Haute-Normandie et de l'Union européenne.»

Pascal Bréard, président, Moteur RL



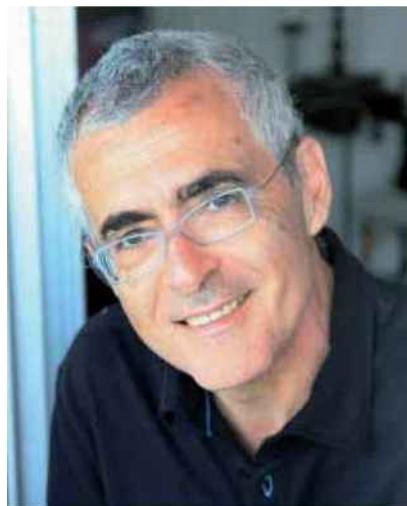
tion. Elle a ainsi reçu il y a quelques semaines 200 000 euros de prêt d'amorçage investissement, un dispositif ne pouvant être attribué qu'aux sociétés ayant déjà bénéficié d'un soutien public à l'innovation.»

Enfin, les aides publiques permettent aux PME de limiter – voire d'éviter – le recours à l'endettement bancaire. «Nous avons pour habitude de financer nos projets avec nos seuls fonds propres afin de garder une trésorerie positive, indique Sébastien Despit, directeur adjoint du spécialiste des solutions électriques embarquées Efa France (8 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2014). Si nous ne venions pas d'obtenir 156 000 euros de subventions régionales pour couvrir 50 % de nos dépenses en recherche et développement, nous aurions probablement repoussé ces dernières pour nous concentrer sur la vente de nos produits actuels.»

Vers une simplification des démarches administratives ?

Qu'ils choisissent de prendre en charge eux-mêmes ou d'externaliser ce chantier, les responsables financiers de PME ont donc tout intérêt à ne pas baisser les bras dans leur recherche d'aides publiques, d'autant que Bercy pourrait prochainement leur faciliter la tâche. Depuis novembre dernier, le ministère de l'Économie et des Finances teste en effet un dispositif d'«aide publique simplifiée» (APS) qui doit permettre aux organismes participants (dont font notamment partie Bpifrance, les CCI et plusieurs administrations) de regrouper leurs bases de données concernant les entreprises. Ces dernières n'auraient alors plus besoin d'envoyer bilans, prévisions, pièces d'identité et autres données fiscales à chaque fois qu'elles montent un dossier d'aide publique auprès de ces institutions, car elles se les transmettront directement entre elles. Le déploiement progressif de ce dispositif doit débuter en septembre prochain. ■

Guillaume Clément



«Dans chaque institution, plusieurs commissions doivent statuer sur les demandes d'aides. Certaines d'entre elles ne se réunissant qu'une fois par mois, la durée de traitement des dossiers peut être importante.»

Laurent Chapart, président, Cogep